Décharge 2004: Agence européenne pour l'évaluation des médicaments

2005/2114(DEC) - 21/03/2006

La commission a adopté le rapport d’Umberto GUIDONI (GUE/NGL, IT) recommandant que le Parlement octroie la décharge pour l’exécution du budget de l’Agence européenne pour l’évaluation des médicaments pour 2004.

Dans leurs commentaires, les membres notent que l’élargissement de 2004 a eu de nombreux effets sur les structures et sur les modalités de fonctionnement des agences communautaires, et appellent la Commission à «analyser les difficultés rencontrées ou supposées et préconiser les adaptations réglementaires nécessaires».

Après avoir rappelé aux agences qu’elles doivent dépenser l’argent mis à leur disposition de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible, les membres les invitent à éviter le plus possible la duplication et clarifier les mesures pour améliorer la transparence et la communication avec le public. C’est particulièrement important parce que les agences communautaires «n'ont pas toujours ni une bonne image ni bonne presse» et que nombre d'entre elles ne méritent pas cette image négative. Dans ses autres recommandations, la commission appelle la Commission à aider à harmoniser les rapports d’activité des agences - qui différaient grandement en termes de contenu - en les informant des indicateurs communs qu’ ils doivent fournir et à renforcer la coopération entre les agences, en particulier dans des domaines communs tels que la formation, la mise en œuvre transversale des politiques de la Communauté, l'utilisation des systèmes de gestion les plus récents et la résolution des problèmes touchant à la bonne gestion du budget.

Enfin, la commission souligne que la nouvelle législation en matière de produits pharmaceutiques, adoptée en 2004, a eu un impact considérable sur le travail et les structures de gestion de l’Agence et félicite cette dernière pour son adaptation réussie au nouvel environnement législatif.